

SIGMARINE™ YACHTLAK

DESCRIPTION

Finition glycérophtalique haute brillance

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Adapté pour utilisation en intérieur et en extérieur
- Application facile à la brosse avec un excellent rendu
- Bonne résistance aux intempéries
- Grande opacité
- Bonne rétention de teinte
- Inadapté à l'immersion dans l'eau ou aux éclaboussures d'eau permanentes
- Peut être appliqué sur la plupart des peintures alkydes en bon état

COULEUR ET NIVEAU DE BRILLANCE

- Blanc (autres teintes sur demande)
- Brillant

CARACTÉRISTIQUES À 20°C (68°F)

Informations sur le mélange	
Nombre de composants	Un
Densité	1,2 kg/l (10,0 lb/US gal)
Extrait sec en volume	55%
COV (livré)	Directive 1999/13/EC, SED: max. 300,0 g/kg
Épaisseur recommandée du film sec	35 µm (1,4 mils) par couche
Rendement théorique	15,7 m ² /l pour 35 µm (630 ft ² /US gal pour 1,4 mils)
Sec au toucher	3 heures
Délai de recouvrement	Minimum: 16 heures Maximum: illimité
Date Limite d'Utilisation Optimale	Au moins 24 mois stocké dans un lieu frais et sec

ETAT ET TEMPÉRATURE DU SUPPORT RECOMMANDÉS

Préparation de surface

- La couche précédente compatible doit être sèche et exempte de toute pollution
- La couche précédente doit être suffisamment dépolie si nécessaire

Température du support et conditions d'application

- La température du support pendant l'application doit être supérieure d'au moins de 3°C (5°F) au point de rosée

SIGMARINE™ YACHTLAK

MODE D'EMPLOI

- Bien remuer avant emploi
- La température de la peinture doit être de préférence supérieure à 15°C (59°F), sinon il peut être nécessaire de diluer pour obtenir la viscosité d'application
- Un excès de diluant diminue la limite de coulure

Pistolet pneumatique

Diluant recommandé

THINNER 20-05

Taux de dilution

10 - 15%, en fonction des épaisseurs demandées et des conditions d'application

Diamètre de la buse

1.8 - 2.0 mm (env. 0.070 - 0.079 in)

Pression à la buse

0,3 - 0,4 MPa (env. 3 - 4 bar; 44 - 58 p.s.i.)

Pistolet airless

Diluant recommandé

THINNER 20-05

Taux de dilution

0 - 2%, en fonction des épaisseurs demandées et des conditions d'application

Diamètre de la buse

Env. 0.28 mm (0.011 in)

Pression à la buse

12,0 MPa (env. 120 bars; 1741 p.s.i.)

Brosse/rouleau

Diluant recommandé

THINNER 20-05

Taux de dilution

0 - 3%

SOLVANT DE NETTOYAGE

THINNER 20-05

SIGMARINE™ YACHTLAK

SECURITE

- Des gants et un masque alimenté en air sont recommandés, voir fiches 1430, 1431 et la fiche de données de sécurité
- La ventilation minimum requise pour 1 litre (0.264 US gal) de peinture dépend de la teinte : 89 m³ (3,143 ft³) pour atteindre 10% de la LIE; 643 m³ (22,707 ft³) pour atteindre la LSE
- La ventilation minimum requise pour 1 litre (0.264 US gal) de THINNER 20-05: 209 m³ (7,381 ft³) pour atteindre 10% de la LIE; 1,343 m³ (47,428 ft³) pour atteindre la LSE

DISPONIBILITÉ À TRAVERS LE MONDE

PPG Protective and Marine Coatings a pour objectif de fournir le même produit dans le monde entier. Cependant, de légères modifications du produit sont parfois nécessaires pour respecter les règles nationales ou locales. Dans ce cas, une autre fiche technique du produit sera utilisée.

REFERENCES

- | | | |
|---|-------------------|------|
| • Explication des fiches techniques | FICHE INFORMATION | 1411 |
| • Conditions de sécurité | FICHE INFORMATION | 1430 |
| • Hygiène et sécurité en espaces confinés – risques d'explosion et toxicité | FICHE INFORMATION | 1431 |

GARANTIE

PPG garantit (i) son droit sur le produit, (ii) que la qualité du produit est conforme aux spécifications de PPG pour un produit de ce type en vigueur au moment de la fabrication et (iii) que le produit livré sera libre du droit légitime de toute tierce partie en matière de violation de tout brevet américain relatif au produit. IL S'AGIT DES SEULES GARANTIES CONSENTIES PAR PPG ET PPG REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, CONFORMÉMENT À LA LOI OU DÉRIVANT DE LA LOI, CONCERNANT LA COMMERCIALISATION OU L'USAGE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE AUTRE GARANTIE D'ADAPTATION À UN OBJECTIF OU USAGE PARTICULIER. Toute réclamation relative à cette garantie doit être notifiée par écrit par l'Acheteur à PPG dans les cinq (5) jours suivant la découverte par l'Acheteur du défaut signalé, mais en aucun cas après l'expiration de la durée de conservation applicable du produit ou un an après la date de livraison du produit à l'Acheteur, selon ce qui arrive en premier. Toute absence de communication d'une telle non-conformité par l'Acheteur à PPG, selon les termes mentionnés ci-dessus, empêchera l'Acheteur de bénéficier de cette garantie.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

EN AUCUN CAS PPG NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE, EN VERTU D'UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RÉPARATION (SOIT PAR NÉGLIGENCE, SOIT PAR RESPONSABILITÉ INCONDITIONNELLE OU RESPONSABILITÉ CIVILE) DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS LIÉS À, PROVENANT OU DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT. Les renseignements figurant sur la présente fiche ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont basés sur des essais en laboratoire considérés comme fiables par PPG. PPG peut modifier à tout moment les renseignements contenus dans cette fiche à la suite d'une expérience pratique et de l'évolution continue du produit. Toutes les recommandations ou suggestions relatives à l'utilisation du produit PPG, que ce soit dans la documentation technique ou en réponse à une demande spécifique ou autre, sont basées sur des données qui sont, à la connaissance de PPG, fiables. Les produits et les renseignements y afférents sont conçus pour des utilisateurs ayant les connaissances et compétences industrielles requises et il appartient à l'utilisateur final de déterminer si le produit est adapté à l'application visée, et l'Acheteur sera considéré comme seul juge et responsable à ce propos. PPG n'exerce aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support, ni sur les différents facteurs qui influencent l'usage et l'application du produit. Par conséquent, PPG réfute toute responsabilité en cas de perte, blessure ou dommage résultant d'une telle utilisation ou du contenu de cette fiche technique (sauf accords écrits contraires). Des variations dans les conditions d'application, des changements dans les procédures d'utilisation ou l'extrapolation de données peuvent entraîner des résultats non satisfaisants. Cette fiche remplace toutes les versions précédentes et il appartient à l'Acheteur de s'assurer que ces renseignements sont d'actualité avant d'utiliser le produit. Les fiches en vigueur pour tous les produits PPG Protective & Marine Coatings sont disponibles sur www.ppgpmc.com. Le texte anglais de la présente fiche prévaut sur toute traduction.

The PPG logo, and all other PPG marks are property of the PPG group of companies. All other third-party marks are property of their respective owners.